

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : raymondo-cssrs-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/4e5196f70c46a7becacb86f5>

Date d'obtention : 2025-03-04 16:19:00

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que cette méthode vise à préserver l'intégrité de la victime et des élèves impliqués dans un processus de bienveillance afin d'établir un portrait de la situation de sextage.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais pouvoir appliquer le protocole Sexto au sein de mon établissement en étant sensibilisé et informé sur les différentes étapes de celle-ci. En étant informé des aspects légaux de cette méthode, je vais pouvoir appliquer les interventions adéquates à la situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire attention à instaurer un climat d'accueil et de bienveillance auprès de la victime et les autres élèves impliqués. Je vais également faire attention à respecter les questions de la grille d'évaluation afin d'éviter d'influencer indirectement le témoignage de l'élève questionné.